CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 11 JANVIER 2021

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 11 janvier 2021, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 h 00.

Sont présents, les membres du conseil : Claude Gauthier, Alain Labelle, Mathieu Caron, Hugo Guénette, Bernard Duffy.

Est absente : La conseillère Katy Barbe

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Sont également présents, le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert et la Directrice générale adjointe et greffière adjointe, Madame Raymonde Tremblay.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression, « adoptée à l'unanimité », présente dans le procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

La séance du conseil est tenue à huis clos en raison de la pandémie actuelle de la Covid-19.

2021-01-001 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 00.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

LÉGISLATION

2021-01-002 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit, **avec ses ajouts ou ses retraits ou ses reports :**

1- LÉGISLATION

1-1 Adoption de l'ordre du jour
1-2 Adoption des procès-verbaux

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2020
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020

2- ADMINISTRATION

2-1 Adoption des comptes municipaux – Décembre 2020
2-2 Engagement des dépenses – Janvier 2021
2-3 Dépôt des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales au 31 décembre 2020
2-4 Modellium Inc. – Licences d'utilisation 2021
2-5 Libertevision inc. – Service Web 2021 – Panneau numérique
2-6 Québec municipal – Avis de cotisation – Service Internet 2021-2022
2-7 Hébergement site web 2021
2-8 Maison de la Famille et Centre de Pédiatrie sociale Vallée-de-la-Gatineau – Demande de soutien financier **(reporté)**
2-9 Association pulmonaire du Québec – Demande de don
2-10 Fondation Santé Gatineau – Demande de contribution financière
2-11 Municipalité de Grand-Remous – Compensation par Hydro-Québec – Demande d'appui
2-12 Demande de Compensation Hydro-Québec lors de diverses interventions
2-13 Emplois d'été Canada 2021 – Formulaire d'application
2-14 Renouvellement Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
2-15 Résolution Covid-19
2-16 Résolution pour autoriser le maire et de Directeur général à signer pour le dossier de rétrocéder des parcelles de terrains – (Suivi de la résolution - 2020-07-226 Demande afin de rétrocéder des parcelles de terrains)
2-17 Décompte Excavatech JL – Paiement et – Remise du 5%
2-18 Office municipal d'habitation de Maniwaki – Gracefield
2-19 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus
2-20 Buziness.ca – Description de tâches

3- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

4- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

4-1 Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme – Demande de dérogation mineure - Dossier Andrew Keith Misener et Lisa-Marie Morel

5- TRANSPORT

5-1 Niveleuse désuète de la Ville de Gracefield **(reporté)**

6- HYGIÈNE DU MILIEU

6-1 Analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable – offre de services **(reporté)**

7- LOISIRS ET CULTURE

7-1 Ensemencement 2021 – Demande de subvention
7-2 Patinoires extérieures – Suivi
7-3 Sentier pédestre – Offre de services du PERO – Terrains Ville de Gracefield
7-4 Lettre de démission de Katy Barbe conseillère – Comité des Loisirs

8- SÉCURITÉ PUBLIQUE

8-1 Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) - Cotisation membre actif 2021
8-2 Entente entre certaines municipalités – Lancement en commun d'une recherche de prix pour adjuger un contrat de formation des pompiers – Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG)
8-3 Offre de services d'Éric Lacaille, directeur du service incendie de la Municipalité de Blue Sea – Formation premiers soins et RCR
8-4 Officiers en sécurité incendie – Conditions de travail **(reporté)**

9- RAPPORT DE COMITÉS

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

11- CORRESPONDANCE

12- VARIA

13- LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-01-003 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

Que l'ensemble des procès-verbaux suivants soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ces documents ayant été expédiés au préalable :

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2020
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION

2021-01-004 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les comptes municipaux pour le mois de décembre sont déposés :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposée au comité des finances, pour un total de 2 416 738.58 $.

- Rapport des salaires nets : 156 201.83 $
- Liste sélective des chèques : chèques no. 25791 à 25833 pour un montant de 1 647 867.18 $
- Liste sélective des dépôts directs : dépôt no 370 à 399 pour un montant de 168 471.66 $
- Liste des prélèvements : no. 1133 à 1188 pour un montant de 444 197.91 $

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-01-005 ENGAGEMENT DE DÉPENSES / JANVIER 2021

CONSIDÉRANT les engagements de dépenses déposés par les différents départements pour le mois de janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis sont présentés sans les taxes applicables et transport, s'il y a lieu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés **:**

Administration	567.90 $
Aqueduc et égouts	$
Sécurité publique	371.00 $
Transport	3 737.53 $
Urbanisme	361.00 $
Loisirs et bibliothèque	41.46 $

Que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2021-01-005.

Que le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, soit autorisé à signer toute entente jointe en annexe auxdits engagements de dépenses ou à signer tout document permettant de donner plein effet aux présentes.

La présente résolution autorise également le versement des dépôts lorsqu'ils sont inscrits sur les documents joints en annexe.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DE RAPPORT :

Le dépôt des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales incluant les engagements financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, est déposé pour information aux membres du conseil pour la période du 1er décembre 2020 au 31 décembre 2020.

2021-01-006 MODELLIUM INC. – LICENCES D'UTILISATION 2021

CONSIDÉRANT la facture reçue de Modellium inc. pour les licences d'utilisation et support technique 2021, soit pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

D'autoriser le paiement de la facture INV-000060 auprès du fournisseur Modellium inc. au montant de 1 170.00 $ plus les taxes applicables pour les services de la Ville de Gracefield, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-01-007 LIBERTEVISION INC. - SERVICE WEB 2021 – PANNEAU NUMÉRIQUE

CONSIDÉRANT la facture reçue de Libertevision Inc. pour le service web du panneau numérique, soit pour la période du 11 décembre 2020 au 10 décembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

D'autoriser le paiement de la facture 2648 auprès du fournisseur Libertevision inc. au montant de 180.00 $ plus les taxes applicables pour le service web du panneau numérique de la Ville de Gracefield, pour la période du 11 décembre 2020 au 10 décembre 2021.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-01-008 QUÉBEC MUNICIPAL – AVIS DE COTISATION – SERVICE INTERNET 2021-2022

CONSIDÉRANT l'avis de cotisation numéro 3032-00-2021-3937 reçu pour les services internet 2021-2022, soit

l’abonnement annuel à Québec Municipal pour la période du 1er mai 2021 au 30 avril 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d’utilisateurs est illimité aux employés et élus municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

D’autoriser le paiement de l’avis de cotisation numéro 3032-00-2021-3937, pour les services internet 2021-2022 au montant de 297.14 $ plus les taxes applicables au fournisseur Québec Municipal, soit pour la période du 1 mai 2021 au 30 avril 2022.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

2021-01-009 HÉBERGEMENT SITE WEB 2021

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler l’hébergement du site web de la Ville de Gracefield, auprès du fournisseur Webaction ;

CONSIDÉRANT la facture 2584, reçue de Webaction, pour ce dit renouvellement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu :

D'autoriser le paiement de l'hébergement du site web de la Ville de Gracefield auprès du fournisseur Webaction au montant de 359.40 $ plus les taxes applicables, pour l’année 2021.

D’autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

MAISON DE LA FAMILLE ET CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Reporté

2021-01-010 ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC – DEMANDE DE DON

CONSIDÉRANT la lettre reçue de l’Association pulmonaire du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

D’autoriser une contribution financière à l'Association pulmonaire du Québec au montant de 100.00 $.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-01-011 FONDATION SANTÉ GATINEAU – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la lettre reçue de la Fondation Santé Gatineau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'autoriser une contribution financière à la Fondation Santé Gatineau au montant de 100.00 $.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-01-012 MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS – COMPENSATION PAR HYDRO-QUÉBEC – DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçue de la Municipalité de Grand-Remous par sa résolution O-071220-282 - Compensation par Hydro-Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

D'appuyer la Municipalité de Grand-Remous dans ses démarches pour une demande de compensation monétaire auprès d'Hydro-Québec lors de diverses interventions des pompiers volontaires lorsqu'ils doivent se rendre sur les lieux d'incidents.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-01-013 DEMANDE DE COMPENSATION HYDRO-QUÉBEC LORS DE DIVERSES INTERVENTIONS

CONSIDÉRANT QUE les pompiers de la Brigade du service incendie de la Ville de Gracefield doivent se déplacer sur les lieux d'incidents avant l'arrivée des travailleurs d'Hydro-Québec, lors de tempêtes et vents violents et que ces intempéries causent des bris d'arbres, de branches et des pannes de courant ;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers doivent sécuriser les lieux et diriger la circulation automobile lorsque nécessaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle et résolu unanimement :

Que le Directeur de la Brigade incendie, Monsieur Michael Gainsford, fasse un rapport des interventions survenues au courant des dernières années et de transmettre ce rapport au Directeur général.

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, pour faire parvenir une demande à Hydro-Québec afin qu'une compensation monétaire soit transmise à la Ville de Gracefield, lors d'incidents, avant l'arrivée des travailleurs d'Hydro-Québec ;

Qu'une copie de cette résolution soit acheminée à toutes les municipalités de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, au député provincial à la Fédération québécoise des Municipalités, pour appui.

Qu'une copie de cette résolution soit acheminée aux dirigeants d'Hydro-Québec.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-01-014 EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2021 – FORMULAIRE D'APPLICATION

CONSIDÉRANT le courriel reçu le 21 décembre 2020 pour les demandes d'emplois d'été Canada pour la saison estivale 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes seront acceptées entre le 21 décembre 2020 et le 29 janvier 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu ;

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer le formulaire de demande dans le cadre du programme d'Emplois d'été Canada 2021 pour 3 étudiants, soit pour le service de l'urbanisme, le service des loisirs et le service incendie.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-01-015 RENOUVELLEMENT ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

CONSIDÉRANT le Bulletin de l'Association des directeurs municipaux du Québec, Volume 20, numéro 6, Décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT la campagne de renouvellement et d'adhésion ADMQ 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

De renouveler l'adhésion annuelle du Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, au montant de 495.00 $ plus les taxes applicables et d'autoriser le paiement :

De procéder à l'adhésion d'un nouveau membre, soit celle de la Directrice générale adjointe et greffière adjointe, Madame Raymonde Tremblay, au montant de 939.00 $ plus les taxes applicables et d'autoriser le paiement. Ce montant inclut un cours du programme de formation en ligne.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-01-016 RÉSOLUTION COVID-19

CONSIDÉRANT les résolutions 2020-06-200 et 2020-10-324, concernant la rémunération des employés due à la pandémie Covid-19 ;

CONSIDÉRANT QU'une précision est nécessaire dans ces résolutions ;

ONSIDÉRANT QU'une précision de ladite résolution a été prise en plénier lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

De permettre à tous les employés (cols bleus et cols blancs et cadres) de la Ville de Gracefield, d'être rémunérés, lors d'absences alors qu'ils ont des symptômes de la Covid-19, (ou de la personne résidant avec une personne ayant potentiellement la Covid-19), ou ayant eu des contacts avec une personne soupçonnée d'avoir été en contact avec une personne contaminée.

Que l'employé doit passer le test Covid-19, qu'une preuve de prise de rendez-vous et du résultat en provenance de la Santé publique ou d'un laboratoire privé, le tout devant être déposé au bureau du Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert.

Que la Ville autorise le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à payer les frais de laboratoire (en plus des frais de déplacement et de restaurant) dans ces circonstances advenant que la Santé publique refuse à un employé de faire un test.

Une telle absence est rémunérée jusqu'au moment de la réception du résultat du test de Covid-19 pour la personne résidant avec lui et la personne elle-même. Il est donc expressément convenu qu'il n'y aura donc aucune rémunération pour les absences ultérieures

à ce dit test, sauf en ce qui est permis par la Convention (jour de maladie, jour mobile, etc…).

D’autoriser malgré tout le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à payer toute absence pour la semaine du 6 au 12 décembre 2020, pour les employés 49-0001 et 32-0034, en lien avec la question de la Covid et ce, malgré l’absence des tests dans ces cas seulement.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

2021-01-017 **RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE MAIRE ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À SIGNER POUR LE DOSSIER DE RÉTROCEDER DES PARCELLES DE TERRAIN (SUIVI DE LA RÉSOLUTION 2020-07-226 – DEMANDE AFIN DE RÉTROCÉDER DES PARCELLES DE TERRAIN)**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-07-226 demande afin de rétrocéder des parcelles de terrain ;

CONSIDÉRANT QUE l’arpenteur-géomètre Ghislain Auclair a déposé une description technique auprès de PME Inter Notaires Vallée-de-la-Gatineau pour la préparation d’un acte sous seing privé pour les parties du lot 5 410 743 du Cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau ;

CONSIDÉRANT la minute 9710 en date du 25 novembre 2020, de l’arpenteur-géomètre, Monsieur Ghislain Auclair ;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est un ancien chemin qui n’est plus utilisé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

D’autoriser le Maire, Monsieur Réal Rochon et le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à signer tous les documents relatifs pour l’acte sous seing privé (ou les actes) pour les parties du lot 5 410 743 du Cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau, dont les cessionnaires seront propriétaires sont Monsieur Stéphane Lachapelle et Madame Line Lyrette (parcelle B sur le plan d’arpentage) – Monsieur Marc Henri et Madame Manon Papineau (parcelle A sur le plan d’arpentage) et Monsieur Gérard Labelle et Madame Lisette Riel Labelle (parcelle C sur le plan d’arpentage), chez PME Inter Notaires Vallée-de-la-Gatineau.

En contrepartie, d’un montant de 1$ le Cédant (la Ville de Gracefield) cède, transfère et accorde par la présente aux cessionnaires tout droit, titre et intérêt détenus par le Cédant, les parties du lot 5 410 743 du Cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau.

Cette cession est faite sans garantie légale et aux frais des cessionnaires (notaire et arpenteur).

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller Mathieu Caron s'est retiré des délibérations à 19h40 pour le traitement de cette résolution, n'a pas voté et a repris son siège après l'adoption de cette résolution à 19 h 55.

2021-01-018 DÉCOMPTE EXCAVATECH JL – PAIEMENT ET REMISE DU 5%

CONSIDÉRANT le contrat relatif à la réfection de divers tronçons sur le chemin du Poisson-Blanc ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement numéro 4, de Joël Lacroix, ing. Du Service de génie municipal de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) ;

CONSIDÉRANT la facture reçue 004145 d'Excavatech JL pour la période du 2 novembre 2020 au 30 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT l'acceptation provisoire des travaux par Joël Lacroix, ing. du Service de génie municipal de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'autoriser le paiement à Excavatech JL pour le décompte numéro 4, pour la période du 2 novembre 2020 au 30 novembre 2020 d'un montant total de 911 453.95 $ plus les taxes applicables qui comprend le 50% de la retenue au montant de 163 074.87 $ plus les taxes applicables.

Le dernier 5% sera une retenue pour la période d'une année selon les spécifications du Devis pour la réfection de divers tronçons du chemin Poisson Blanc et un montant de 32 200.00 $ plus les taxes applicables sera versé au printemps lorsque les travaux de lignage seront effectués et d'autoriser le paiement.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MANIWAKI - GRACEFIELD

<u>Note au procès-verbal :</u>

Le dépôt du budget 2021 de l'Office municipal d'habitation de Maniwaki-Gracefield est déposé pour information.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Note au procès-verbal :

Les déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux sont déposées conformément à la *Loi sur les élections et les référendums*.

2021-01-019 BUZINESS.CA – DESCRIPTION DE TÂCHES

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de Karine Nadeau, M. Sc de Buziness.ca pour définir les descriptions de tâches en vertu des postes de la Convention collective de la Ville de Gracefield présentement en vigueur ;

CONSIDÉRANT les honoraires et conditions inclus dans l'offre de services reçue le 11 janvier 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron et résolu unanimement :

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, pour retenir les services de Karine Nadeau, M. Sc de Buziness.ca pour établir une description de tâches, en vertu des postes de la Convention collective présentement en vigueur à la Ville de Gracefield.

D'accepter les honoraires et conditions de la proposition de services en date du 11 janvier 2021, soit 115 heures de travail pour 20 emplois de la Convention collective présentement en vigueur à la Ville de Gracefield, soit 5 heures par emploi, au taux horaire de 150.00 $ pour un montant de 17 500.00 $ plus les taxes applicables et les heures de déplacements, à demi taux, s'il y a lieu.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Note au procès-verbal :

Suite à l'avis public paru dans le journal l'info de la Vallée, le Facebook de la Ville de Gracefield, toutes les personnes intéressées pouvaient faire parvenir une demande écrite au plus tard le 11 janvier 2021 à 12 h 00 à info@gracefield.ca de la Ville de Gracefield ou sur la page Facebook de la Ville de

Gracefield, en raison de la pandémie Covid-19. Aucune personne n'est intervenue ou n'a posé des questions relatives à la consultation publique sur cette demande de dérogation mineure sur le lot 5 694 505 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau.

2021-01-020 RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 5 694 505 a demandé une dérogation mineure relative aux dispositions de l'article 7.2.2.4.2 du règlement de lotissement de l'ancienne municipalité de Northfield ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a déposé au comité consultatif d'urbanisme le certificat de localisation préparé par Stéphane Gagnon, arpenteur-géomètre, en date du 14 janvier 2020 sous sa minute 6736 ;

CONSIDÉRANT QUE la profondeur moyenne du lot est de 51,47 mètres au lieu de 60 mètres tel que prescrit par la réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure, suite à son analyse, ne porte aucunement préjudice au voisinage, ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles, des droits de propriétés voisins et que la bonne foi est présumée ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure n'a pas encore fait l'objet de demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE la future construction devra respecter toutes les autres dispositions du règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la présente demande selon la résolution 2020-CCU-003

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu :

D'accepter la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la présente demande, selon la résolution 2020-CCU-003.

D'autoriser la dérogation mineure sur le lot 5 694 505 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau relative aux dispositions de l'article 7.2.2.4.2 du règlement de lotissement de l'ancienne municipalité de Northfield ;

Que la profondeur moyenne du lot soit de 51,47 mètres au lieu de 60 mètres tel que prescrit par la réglementation ;

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

TRANSPORT

NIVELEUSE DÉSUÈTE DE LA VILLE DE GRACEFIELD

Reporté

HYGIÈNE DU MILIEU

ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DES SOURCES D'EAU POTABLE – OFFRE DE SERVICES

Reporté

LOISIRS ET CULTURE

2021-01-021 ENSEMENCEMENT 2021 – DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT QU'une demande de subvention doit être acheminée auprès du Ministère du développement durable, de l'environnement, de la Faune et des Parcs pour l'ensemencement 2021 au Lac à la Barbue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à compléter une demande de subvention pour l'ensemencement 2021 au Lac à la Barbue auprès du Ministère du développement durable, de l'environnement, de la Faune et des Parcs.

Que l'activité d'initiation à la pêche pour les enfants, soit « Pêche en Herbe 2021-2022 », soit incluse dans la présente demande de subvention.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-01-022 PATINOIRES EXTÉRIEURES – SUIVI

CONSIDÉRANT la résolution 2020-12-457 pour les patinoires extérieures ;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures effectué pour 3 surveillants temporaires à la patinoire de Gracefield ;

CONSIDÉRANT les curriculum vitae reçus pour ces postes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

D'entériner l'embauche effectué par le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, pour 3 surveillants temporaires à la patinoire de Gracefield, soit :

Jessica Villeneuve
William Hetherington

Kellee Labelle

Aube Tremblay avait aussi été embauchée par contre elle a remis sa démission, après 3 jours de travail. Il est donc résolu de lui verser son salaire pour ces 3 journées de travail.

L'horaire de travail pour ces 3 surveillants temporaires sera à la discrétion du Directeur général, et ce, jusqu'à ce que la température puisse nous le permettre.

D'autoriser la location d'une toilette en provenance des Entreprises septiques L.M. et d'autoriser le paiement de cette location pour la durée de l'ouverture de la patinoire.

Que les conditions d'emploi soient assujetties aux dispositions de la convention collective en vigueur.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-01-023 **SENTIER PÉDESTRE – OFFRE DE SERVICES DU PERO – TERRAINS VILLE DE GRACEFIELD**

CONSIDÉRANT la demande effectuée par Madame Nathalie Lafrenière, coordonnatrice temporaire en Loisirs, auprès de l'organisme PERO pour un projet éventuel de créer un sentier pédestre écologique entre le Lac Heney et le Lac Mud, sur les propriétés appartenant à la Ville de Gracefield, soit sur les lots 5 693 438, 5 693 443, 5 693 468, du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau ;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur forestier du PERO, M. François Larose, peut préparer un plan de développement qui consiste à faire une recherche pointue pour analyse cartographique et autres pour une phase dans le cadre d'une demande de subvention ;

CONSIDÉRANT les coûts rattachés pour un plan de développement, qui représente environ une semaine de travail ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, afin de retenir les services de l'organisme PERO, par l'entremise de leur ingénieur forestier François Larose, afin qu'il prépare un plan de développement qui consiste à faire une recherche pointue par analyse cartographique pour la création d'un sentier pédestre écologique sur les lots 5 693 438, 5 693 443, 5 693 468, du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau, appartenant à la Ville de Gracefield, le tout selon l'offre du 9 janvier 2021, pour un montant de 2 000.00 $;

De mandater l'organisme PERO pour la préparation d'une demande de subvention auprès d'Hydro-Québec qui représente la préparation et le recueil des documents nécessaires au montant de 1 200.00 $ plus les taxes applicables.

D’autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

LETTRE DE DÉMISSION DE LA CONSEILLÈRE KATY BARBE DU COMITÉ DES LOISIRS

Note au procès-verbal :

La lettre de démission de la conseillère Katy Barbe du comité des Loisirs est déposée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-01-024 ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC (ACSIQ) – COTISATION MEMBRE ACTIF 2021

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service de la Brigade incendie de la Ville De Gracefield, Monsieur Michael Gainsford, est membre actif de l’Association des chefs en sécurité incendie du Québec ;

CONSIDÉRANT la facture reçue 29023 pour la cotisation membre actif de cette association pour l’année 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

De procéder au renouvellement de la cotisation membre actif auprès de l’Association des chefs en Sécurité Incendie du Québec (ACSIQ), pour le Directeur du Service Incendie, Monsieur Michael Gainsford ;

D’autoriser le paiement de ladite Cotisation membre actif pour l’année 2021, au montant de 275.40 $ plus les taxes applicables.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

2021-01-025 ENTENTE ENTRE CERTAINES MUNICIPALITÉS – LANCEMENT EN COMMUN D’UNE RECHERCHE DE PRIX POUR ADJUGER UN CONTRAT DE FORMATION DES POMPIERS – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU (MRCVG)

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 4 de l’article 14.3 du Code municipal (L.R.Q, c. C-27.1) permet à une municipalité

d’accomplir en commun une demande de soumission pour l’adjudication d’un contrat ;

CONSIDÉRANT QUE le premier alinéa de l’article 14.4 dudit Code permet à toute partie à telle entente de déléguer à une autre tout pouvoir nécessaire à l’exécution d’une entente ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales d’Aumond, Blue Sea, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Gracefield, Grand-Remous, Kazabazua, Lac-Sainte-Marie, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau ont antérieurement signifié leur intérêt pour le lancement en commun d’une recherche de prix pour adjuger un contrat de formation des pompiers ;

CONSIDÉRANT QUE lesdites municipalités locales ont également alors signifié leur intérêt à déléguer la MRC le pouvoir de lancer cette recherche de prix pour elles et en leur nom, en conformité des dispositions applicables de gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT QU’à cette fin, la MRC préparera et soumettra à ces municipalités le sommaire du document de recherche de prix intitulé *Formation des pompiers* ;

CONSIDÉRANT QUE le troisième alinéa dudit article 14.3 prévoit que l’entente ne peut porter que sur une partie du processus menant à l’accomplissement de l’objet de l’acte visé ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Gracefield entend déléguer ainsi de manière limitative à la MRC le pouvoir de demander les soumissions requises et celui d’octroyer le contrat ou de rejeter toutes les soumissions, pour les municipalités délégantes et en leur nom, à l’exclusion de toute autre responsabilité ;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième alinéa de l’article 14.4 prévoit que telle délégation entraîne, en cas d’acceptation d’une soumission par la délégataire, l’établissement d’un lien contractuel entre chaque délégant et le soumissionnaire et que la présente délégation exclut la délégataire de tout lien contractuel avec le soumissionnaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu :

Que la Ville de Gracefield se porte formellement partie, par la présente, à une entente entre les municipalités locales d’Aumond, Blue Sea, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Gracefield, Grand-Remous, Kazabazua, Lac-Sainte-Marie, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau aux fins de demander des soumissions et d’adjuger un contrat pour la formation des pompiers selon l’entente avec l’ÉNPQ.

Que le conseil de la Ville de Gracefield délègue exclusivement à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau le pouvoir de demander des soumissions et d’adjuger, pour et au nom de ce conseil le contrat y afférant.

Que le conseil de la Ville de Gracefield engage sa responsabilité contractuelle envers le soumissionnaire si une soumission est acceptée par la délégataire et dégage cette dernière de toute

responsabilité ou acte pouvant découler de la mise en œuvre de l'entente.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-01-026 OFFRE DE SERVICES D'ÉRIC LACAILLE - DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA – FORMATION PREMIERS SOINS ET RCR

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de Monsieur Éric Lacaille, Directeur du service incendie de la Municipalité de Blue Sea, pour la formation des pompiers pour le cours de RCR et premiers soins de la fondation des maladies du cœur du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est valide pour une période de deux ans ;

CONSIDÉRANT QU'il est indispensable pour les pompiers de suivre une telle formation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

De retenir les services de Monsieur Éric Lacaille, Directeur du service incendie de la Municipalité de Blue Sea pour la formation des pompiers pour le cours de RCR et premiers soins de la fondation des maladies du cœur du Québec au taux horaire de 100.00$ l'heure plus les frais de déplacements, pour un maximum de 6 candidats par cours, en raison de la Pandémie de la Covid-19.

Cette formation sera donnée à 18 pompiers, soit 3 groupes de 6 personnes à 8 heures par groupe. Pour une dépense de 2 400.00 $ plus les taxes si applicables plus les frais de déplacements.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

OFFICIERS EN SÉCURITÉ INCENDIE – CONDITIONS DE TRAVAIL

Reporté

RAPPORT DES COMITÉS

Comité activités de loisirs et bibliothèque

Comité Urbanisme et Office municipal de l'Habitation

Comité Logement en santé et R.I.A.M

Comité des Travaux publics

Comité du Service Incendie

Comité de Finances et du personnel

PÉRIODE DE QUESTIONS

<u>Note au procès-verbal :</u>

Aucune question n'est posée par le public pour la séance de ce soir.

CORRESPONDANCE

1- MRC – Consultation publique PAFIO 2021
2- Réseau BIBLIO – Covid -19 - Alerte Maximale

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-01-027 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le maire Réal Rochon et résolu :

De lever la présente séance à 20 h15.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le maire	Le directeur général et greffier
_____	_____
Réal Rochon	Sylvain Hubert, notaire

<u>Approbation du procès-verbal :</u>

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes.*

_____
Réal Rochon
Maire